

# LA RÉGION ACCOMPAGNE L'INNOVATION ET LES TRANSITIONS DU TOURISME CULTUREL ET PATRIMONIAL

Appel à projets Innovation et transitions  
pour le tourisme culturel

Ouvert  
jusqu'au  
31/12/2027



RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE

# VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DE VOTRE SITE CULTUREL OU PATRIMONIAL PAR L'INNOVATION, LE NUMÉRIQUE OU LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Avec l'appel à projets **Innovation et transitions pour le tourisme culturel**, la Région vous soutient dans la réalisation de vos investissements.

## NOS OBJECTIFS

- **Soutenir** le développement d'activités économiques au sein des sites culturels et patrimoniaux.
- **Renouveler** le tourisme culturel en Pays de la Loire par des offres innovantes et engagées vers la transition écologique.
- **Encourager** l'appropriation et l'utilisation du numérique.



## VOUS ÊTES

**Un propriétaire ou un exploitant (personnes physiques ou morales, publiques ou privées)** de sites culturels et patrimoniaux déjà ouverts au public ou souhaitant s'ouvrir à une activité touristique régulière adossée à leur activité principale de site culturel.



## VOTRE SITE CULTUREL/PATRIMONIAL

- Présente une qualité architecturale ou patrimoniale remarquable,
- Dispose d'un potentiel touristique basé sur une offre structurée,
- Propose ou souhaite proposer une activité marchande ou une billetterie,
- Est ouvert (ou sera ouvert à l'issue du projet) au moins 6 mois par an et pendant les vacances scolaires (exclusion possible des vacances de Noël).



## MODALITÉS DU SOUTIEN RÉGIONAL

Votre projet	Plancher de dépenses subventionnables (HT)	Plafond de dépenses subventionnables (HT)	Taux de subvention
Création d'un produit touristique culturel innovant. Engagement significatif vers les transitions écologiques ou numériques	5 000 €	100 000 €	40 %
Création ou amélioration significative d'aménagements et équipement d'espaces dédiés à l'accueil du public	5 000 €	100 000 €	30 %

En complément ou non d'une subvention et selon l'intérêt du projet et le besoin financier, un soutien par prêt régional pourra être proposé.

### L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31/12/2027.

Les projets devront être réalisés dans un délai maximal de 2 ans à compter de la signature de la convention.

**Un seul dossier sera retenu par bénéficiaire** sur l'ensemble de la période d'existence du dispositif.

Découvrez ici  
les critères d'éligibilité



PLUS D'INFOS SUR  
L'APPEL À PROJETS



[paysdelaloire.fr/innovation-transitions-tourisme-culturel](https://paysdelaloire.fr/innovation-transitions-tourisme-culturel)

**CONTACT**

[tourisme@paysdelaloire.fr](mailto:tourisme@paysdelaloire.fr)

02 28 20 51 71

AUTRES DISPOSITIFS

**PAYS DE LA LOIRE  
CONSEIL**

Pour vous accompagner dans la réalisation de votre étude économique.

↳ [paysdelaloire.fr/conseil](https://paysdelaloire.fr/conseil)

**PAYS DE LA LOIRE  
AGIR TOURISME**

Pour soutenir les investissements structurants et responsables des entreprises touristiques.

↳ [paysdelaloire.fr/les-aides/agir-tourisme](https://paysdelaloire.fr/les-aides/agir-tourisme)

**APPEL À PROJET  
HANDICAP & TOURISME**

Pour soutenir l'acquisition de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap sur des lieux de vacances ou de loisirs.

↳ [paysdelaloire.fr/handicap-et-tourisme](https://paysdelaloire.fr/handicap-et-tourisme)

Hôtel de la Région

1 rue de la Loire

44966 Nantes cedex 9

02 28 20 50 00 — [paysdelaloire.fr](https://paysdelaloire.fr)



**RÉGION  
PAYS  
DE  
LA LOIRE**